Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 074-200031268-20261012-D_2026_10_12_01-DE

République Française
Département de la HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de Bonneville

N°2026-10-12-01

SYNDICAT MIXTE DES 4 COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre à 12h, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 12
Nombre de délégués donnant pouvoir : 6
Nombre de délégués votants : 18

Délégués titulaires présents :
Boris AVOUAC, Benoit CHAMBOURDON, Stéphane VALLI, Jean Louis TEMIL, Christophe PERY, Aline WATT CHEVALLIER, Richard THOMASSIER, Pascal POCHAT BARON, Mélanie LECOURT, Lucas PUGIN (en visio), Laurent FAVRE.

Délégués suppléants présents : Hélène PLOUVIER.

Délégués ayant donné pouvoir :
Youri DERVIN (à Boris AVOUAC), André GERVAIS (à Pascal POCHAT BARON) Mickael MAISTRE (à Hélène PLOUVIER), Yves MASSAROTTI (à Stéphane VALLI), Nicolas ORSIER (à Benoît CHAMBOURDON) Yannick ROGUET (à Laurent FAVRE).

Délégués excusés :
Marc CHAPELLE, Youri DERVIN, Etienne EDDI, André GERVAIS, Mickael MAISTRE, Yves MASSAROTTI, Nicolas ORCIER, Stéphane ORTU, Yannick ROGUET.

Madame Hélène PLOUVIER est désignée Secrétaire de séance.

OBJET : LIGNES REGULIERES – ATTRACTIVITE – LOCATION D'UN LOGEMENT - MODIFICATION DES MODALITES

Dans le cadre de sa politique d'attractivité RH, Proxim iTi loue depuis 2 ans à la commune de Bonneville un appartement T3 de 90m2 situé au 56 Place de l'Hôtel de Ville au 3ème étage de la Copropriété " le Central" pour aider ses prestataires à recruter du personnel de conduite et notamment des chauffeurs permis D.

En effet, dans les entretiens de recrutement, le logement est un problème récurrent pour les chauffeurs venant d'autres territoires.

N°2026-10-12-01

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 074-200031268-20261012-D_2026_10_12_01-DE

Loué exclusivement à un opérateur jusqu'à maintenant, il est proposé d'ouvrir ce dispositif à tous les opérateurs de Proximiti. Il pourrait être ainsi proposé des baux précaires de 6 mois aux nouvelles recrues pour la location d'une chambre ou deux (tarif envisagé : 600€ par chambre et par mois, TCC) dans ce T3 qui pourrait ainsi accueillir des salariés quelques mois, le temps pour eux de trouver un logement plus pérenne.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré (18 voix pour) :

- APPROUVE le principe de location de l'appartement et de sous-location selon les modalités précitées

- AUTORISE le 1er VP de Proximiti (Le président, Maire de Bonneville est déporté sur la question) à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Bonneville, le 12 octobre 2026

Le Président,	La Secrétaire de séance
Stéphane VALLI Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC	Hélène PLOUVIER

P.S.

N°2026-10-12-01